

**Décision portant nomination de Mme. Joëlle PARRAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS 3040 intitulée CMP**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC111A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS 3040 intitulée CMP et la décision DEC130722INS2I nommant M. Jean-Christophe CREBIER en qualité de directeur ;

Considérant que M. Joëlle PARRAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 3 au 5 et 24 au 26 février 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Joëlle PARRAU, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3040 intitulée CMP à compter du 18 Avril 2013.

Mme. Joëlle PARRAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Joëlle PARRAU, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Grenoble, le 9 Août 2014

**Le Directeur du Service CMP**  
**Jean-Christophe CREBIER**

Le directeur de l'unité  
Jean-Christophe CREBIER

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université IUP



**Brigitte PLATEAU**  
administrateur général  
de l'Institut polytechnique  
de Grenoble